

18 avril, 2018

Objet : Programme d'accès à la propriété de Terre-Neuve-et-Labrador

Le 26 mars 2018, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé une nouvelle initiative visant à aider les personnes admissibles à accéder à la propriété. À compter du 1^{er} avril 2018, le programme d'accès à la propriété de Terre-Neuve-et-Labrador (« First-Time Homebuyers Program ») fournira aux emprunteurs la mise de fonds nécessaire à l'achat d'une maison sous forme de prêt remboursable pouvant atteindre 5 % du prix d'achat. La province détiendra une hypothèque de second rang maximale de 10 500 \$ à titre de garantie. Les critères d'admissibilité au programme d'accès à la propriété et le processus de demande se trouvent sur le site Web de la Newfoundland and Labrador Housing Corporation : <http://www.nlhc.nl.ca/programs/programsFhp.html>

Genworth Canada offrira une assurance prêt hypothécaire aux emprunteurs admissibles au programme d'accès à la propriété. Les demandes d'assurance prêt hypothécaire doivent être présentées comme suit :

- Le prêt hypothécaire doit être soumis dans le cadre du programme « mise de fonds empruntée ». Vous trouverez les critères de souscription qui s'appliquent à ce programme sur le site Web de Genworth : <http://genworth.ca/fr/products/borrowed-down-payment-program.aspx>
- Les primes d'assurance prêt hypothécaire applicables au programme « mise de fonds empruntée » sont les suivantes :

RPV	Taux de prime
90,01 %-95 %	4,50 %
85,01 %-90 %	4,00 %
80,01-85 %*	2,80 %

* Si le RPV est de 80,01 % à 90 %, la mise de fonds empruntée ne doit pas dépasser 5 % de la valeur de la propriété.

- Pour toutes les demandes reçues dont une partie de la mise de fonds provient du programme d'accès à la propriété, le remboursement du prêt doit être inclus dans le ratio d'endettement total (ATD) à titre d'autres obligations. Le taux de référence de la Banque du Canada associé au taux d'intérêt du prêt et une période d'amortissement de 15 ans doivent être appliqués pour déterminer le montant des versements mensuels à effectuer pour rembourser le prêt.
- Le prêteur devra s'assurer que les documents appropriés sont versés au dossier afin d'attester de l'admissibilité des emprunteurs au programme d'accès à la propriété.

Si vous avez des questions ou des préoccupations liées à cette mise à jour, veuillez communiquer avec le représentant Genworth approprié dont les coordonnées apparaissent ci-dessous.

Nom	Titre	Téléphone	Courriel
Catherine Adams	Vice-présidente, Développement des affaires	(905) 287-5375	catherine.adams@genworth.com
Scott Galbraith	Vice-président, Développement des affaires	(905) 287-5367	scott.galbraith@genworth.com
Mark Stamm	Vice-président, Développement des affaires	(514) 347-5759	mark.stamm@genworth.com
Lisa Trudell	Vice-présidente Ventes nationale	(905) 287-5369	lisa.trudell@genworth.com
Marc Shendale	Vice-président, Développement des affaires	(905) 287-5392	marc.shendale@genworth.com
Kiki Sauriol-Roode	Vice-présidente, Développement des affaires	(905) 287-5379	kiki.sauriol-roode@genworth.com

Cordialement,

Debbie McPherson



Genworth Canada
Première vice-présidente, Ventes et marketing
Téléphone : 905.287.5465
Courriel : debbie.mcpherson@genworth.com